

Conseil municipal du mercredi 11 septembre 2024 Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique
- **Étaient absents** : Mme VINCENT Pauline, qui a donné procuration à Mme SIMON Karen, Mr PAYANT Laurent
- Monsieur DEGOUTTE Vincent est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 13 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur du R.P.I, tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de règlement intérieur du RPI Grézolles/St Julien d'Oddes/Souternon et de la proposition de règlement de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire. Ces projets de règlement ont été établis par les 3 communes formant le RPI, pour l'année scolaire 2024/2025.

Il donne connaissance de la proposition des tarifs qui seront appliqués à compter du 1er septembre 2024 :

Cantine : 3,80 €/repas si le repas a été réservé sur le logiciel E NEOS .
4,60 €/repas si le repas a été réservé sur E NEOS mais annulé sans justificatif, après 9 h, non annulé, ou non réservé sur E NEOS. Ce tarif correspond au coût du repas facturé à la commune par le prestataire.

Garderie/	matin	(de 7h30 à 8h) :	1 €
	soir	(de 17h à 18h) :	2 €
	Forfait trimestriel		70 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent les divers règlements ainsi que les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire.

- Pour l'année scolaire 2024/2025, 53 élèves sont inscrits au RPI :
23 à Souternon,
12 à Grézolles,
18 à St Julien d'Oddes.
- 1 table et 5 chaises ont été renouvelées.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- Il y a eu nécessité de renouveler le parc jouets
- Bilan des frais de fonctionnement du RPI 2023/2024
107 141,11 € sont à répartir entre les 3 communes :
 - Reversement de St Julien à Souternon : 13 204,05 €
 - Reversement de St Julien à Grézolles : 2 389,29 €
 - Reversement de Grézolles à Souternon : 133,33 €
 - Reversement de Grézolles à Julien : 133,33 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette répartition.

CONVENTION AVEC LE SIEL SUR L'ECLAIRAGE DE NUIT

À la suite du déploiement d'horloges astronomiques connectées, et mises en place sur la commune grâce au réseau bas débit, le SIEL propose de mettre à disposition un module de pilotage à distance pour l'éclairage de nuit (22 h à 06 h pour la commune de Souternon). Ce module de pilotage est destiné aux élus des communes rurales qui souhaitent avoir la main sur l'éclairage de la commune pour une durée déterminée et ceci à partir d'un ordinateur ou d'une tablette reliée à un ordinateur.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que le maire puisse disposer des outils permettant ce contrôle à distance (application sur portable).

ces différentes opérations de mise en place sont entièrement prises en charge par le syndicat d'électricité de la Loire.

CONVENTION AVEC L'ANCT SUR LES BESOINS EN NUMERIQUE.

L'agence nationale de la cohésion des territoires se propose d'accompagner les collectivités sur les besoins en numérique et de formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées.

L'ANCT s'engage ensuite à réaliser un accompagnement par une mise à disposition d'un professionnel du numérique

Ce contrat sera signé avec la communauté du Val d'Aix.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cet accompagnement à la commune.

TRAVAUX REALISES ET EN COURS.

- Chemin des 2 eaux : l'entreprise BORDELET à effectué une reprise suite aux malfaçons, affaire à suivre...
 - Voirie 2023 : les accotements du chemin de Goëlle ont été réalisées ainsi que la réfection du chemin du Gouttet (vers la ferme Pré de Paul), la réfection du chemin des 4 hameaux est en cours : un bicouche sera posé la semaine prochaine
 - Voirie 2024 : une subvention a été accordée par le Département. Les travaux prévus sont :
 - chemin de la Pras, (au niveau de la maison de Mr et Mme MICHAUD)
 - Chemin de Biez,
 - Virage à Champagny, (au niveau du dépôt communal)
 - Voirie 2025 : une subvention sera demandée au département pour des travaux à faire sur le chemin de Chez Batte, le chemin du Château (de chez Mme Gaillard à la route de St Germain Laval, ...)
- . L'abaissement du plafond de l'école sera étudié.
. Une débroussailleuse sera nécessaire pour remplacement de l'ancienne devenue obsolète
. Le goudron a été arraché de la chaussée chemin de la Pras par un particulier.
. Le devenir du bâtiment de l'ancienne école de filles/ancienne mairie est à étudier.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement collectif : Le Maire a rencontré Mesdames DE SUGNY, propriétaires du terrain sur lequel sera installée la station d'épuration. Elles ont donné leur accord pour la vente à la commune d'une partie du terrain. Une étude géotechnique doit être faite sur ce terrain courant Octobre 2024. Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE viendra dans notre commune le mercredi 23 octobre à 9h30 afin de lui exposer le projet de la STEP.
- A notre demande, Madame DIAS viendra faire un point financier le mardi 05 novembre 2024 à 9h
- La vente du terrain à Mr SOUCHON interviendra avant la fin du mois de septembre.
- La vente du terrain à Mr CHAFFANGEON et à Mme LASSAIGNE, ainsi qu'à la CUMA du Viaduc ont été effectués auprès de l'étude notariale de Saint Germain >Laval.
- Les poteaux à incendie seront repeints.
- Un plan communal de sauvegarde, document qui prévoit la gestion des crises sur la commune est à établir. Groupama nous a apporté son aide.
- 1 table de pique-nique est à réparer.
- La réunion mensuelle des « anciens » se tiendra le mardi à partir du mois de septembre en salle des mariages :
 - mardi 19 septembre,
 - mardi 15 octobre,
 - mardi 19 novembre,
 - mardi 17 décembre,
- L'école se déplacera à la bibliothèque 1 lundi matin par mois.
- Il est signalé que l'aiguille de l'horloge de l'église n'est pas juste. HIMS fera l'entretien prochainement.
- Site Internet : Mmes Gersande GAUDARD et Karen Simon ont pris contact avec Campagnol. Le site devrait être opérationnel en fin d'année. Des formations auront lieu en Visio conférence sur l'ordinateur de la mairie afin de gérer correctement ce site. Une réunion des associations sera programmée le mercredi 25 septembre afin qu'elles préparent une présentation pour le site.

La séance est levée à 22 heures.

